



Groupe de coordination Enseignement des langues (COL): dissolution

Considérations du Secrétariat général

- 1 Le mandat du Groupe de coordination Enseignement des langues (COL) a été approuvé le 24 janvier 2002 par décision du Comité et était dans un premier temps limité à 2004. Le COL a succédé en tant que commission non permanente au Groupe de travail Concept général pour l'enseignement des langues (GCEL).
- 2 La mission principale du COL était de piloter dans son ensemble la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'enseignement des langues, et ce, en la coordonnant étroitement avec les projets et travaux en cours et prévus au plan national ainsi que dans les régions et cantons.
- 3 Le COL a soutenu les cantons et les régions dans la mise en œuvre de la stratégie de 2004 et du concordat HarmoS. Il s'est penché sur le concept général pour l'enseignement des langues au secondaire II et sur le concept du Centre scientifique de compétences sur le plurilinguisme, et a collaboré avec les organes des hautes écoles pédagogiques dans le domaine des compétences linguistiques et du développement de l'enseignement des langues. Il a en outre assuré l'élaboration des versions suisses du Portfolio européen des langues, a procédé pour l'Office fédéral de la culture à l'examen préliminaire des demandes d'aides financières attribuées par la Confédération dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur les langues et a favorisé la collaboration avec le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) à Graz.
- 4 La tâche de coordination et de développement du COL a revêtu une importance toute particulière à une époque où les réseaux et les conférences spécialisées que nous connaissons aujourd'hui, le Centre scientifique de compétences sur le plurilinguisme et d'autres structures qui ont vu le jour dans l'intervalle n'existaient pas encore. Le COL a promu et accompagné leur mise sur pied, tout en contribuant à poser les bases garantissant une bonne coordination dans les régions et les cantons. Il a contribué de manière significative au développement et à la consolidation du domaine des langues et de leur enseignement.
- 5 Le programme de travail 2021–2024 pourvoit amplement, à travers les thèmes prévus, à l'encouragement des compétences linguistiques à l'école obligatoire et dans le degré secondaire II. Le soutien aux cantons, en fonction de leurs besoins, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie des langues de 2004 fait toujours partie des missions de coordination principales de la CDIP. La collaboration dans le domaine des langues pour l'école obligatoire et le degré secondaire II est du ressort des conférences spécialisées correspondantes. Depuis janvier 2020, un panel d'experts est chargé de l'examen préliminaire des projets soumis pour l'école obligatoire et le degré secondaire II et pouvant prétendre à un soutien financier de la Confédération en vertu de la loi et de l'ordonnance sur les langues.

Décision du Comité

Le Groupe de coordination Enseignement des langues (COL) est dissous, sa contribution durable au développement, à la mise en œuvre et à la consolidation de la stratégie des langues de la CDIP, saluée, et ses membres, remerciés pour leur engagement.

Berne, le 28 janvier 2021

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom du Comité:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Notification:

- Membres de la CDIP
- Membres du Groupe de coordination Enseignement des langues
- Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

350-33.1 ReF / cb